

Commune d'ETAIN

MARCHE DE TRAVAUX CREATION DU LOTISSEMENT « ENTRE DEUX ROUTES » Avenue De Gaulle

RAPPORT DE PRESENTATION

1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à concurrence pour la réalisation de la viabilisation du lotissement dit « Entre deux routes » comprenant :

- Lot 1 : Assainissement, Eau potable
- Lot 2 : Electricité, Gaz, Télécom, Eclairage Public

Le Cabinet Thierry Dehove a été désigné en qualité de maître d'œuvre.

L'estimation produite par le maître d'œuvre s'établit à 68 615.77 € HT soit 82 064.46 € TTC décomposée comme suit :

- Lot 1 : 44 273.75 € HT
- Lot 2 : 24 342.02 € HT

Le financement de cette opération se fera pour partie par les aides prévues auprès de financeurs (Conseil Général de la Meuse), et le reste sur les fonds propres de la commune.

2. Procédure de passation de marché

Au vu de l'estimation produite par le maître d'œuvre, la collectivité a engagé un marché en procédure adaptée tel que défini à l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 7.01.2004).

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été transmis le 17.01.2005 à 3 entreprises pour le lot 1 et 3 entreprises pour le lot 2, considérant qu'une entreprise a été rendue destinataire des DCE des lots 1 et 2.

Les candidatures devaient être déposées le 31.01.2005 soit 15 jours après l'envoi à publication.

3. Déroulement de la procédure :

Candidatures :

Le 31.01.2005, la personne responsable du marché, assistée de l'adjoint aux travaux, et du Directeur Général des Services de la Commune, a examiné les candidatures :

- Lot 1 : 3 candidatures furent retenues sur les 3 reçues
- Lot 2 : 3 candidatures furent retenues sur les 3 reçues

Offres :

Le 31.01.2005, la personne responsable du marché, assistée de l'adjoint aux travaux, et du Directeur Général des Services de la Commune, a examiné les offres.

La plupart des offres se situant au deçà de l'estimation du maître d'œuvre, il a été décidé de ne pas engager de négociations, d'autant que les deux moins disants s'engageaient sur un planning d'exécution rapide.

La PRM a proposé le classement suivant :

Lot 1 : 1. *BERTHOLD* - 2. *MONTI* - 3. *MTP*

Lot 2 : 1. *MTP* – 2. *LORRAINE TP* – 3. *THEPAULT*

à la Commission d'appel d'offres réunie le 07.02.2005, qui l'a validé, attribuant ainsi le marché à la société

- BERTHOLD, 55320 Dieue sur Meuse pour le lot 1, pour un montant de 35 300.00 € HT.

- MTP, 54790 Mancieulles pour le lot 2, pour un montant de 23 991.90 € HT.

Le choix de la Commission d'appel d'offres fut lui-même validé par le Conseil Municipal réuni le 18.02.2005 et qui a autorisé la signature des marchés.

Fait à Etain, le 21.02.2005

Le Maire, Personne Responsable du Marché
Jean PICART